

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 février 2013 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents :

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, Mme POURTIER, M. FRANÇON, M. ROUCHON, M. TOURNON, Adjoint ; M. FOURETS, M. FOURNEL, Mme GOUYET, M. MONDON, Mme MOUNIER, Mme MONTCOUDIOL, M. SABATIER, Mme SOUBEYRAN

Personnel administratif :

Mrs SAMUEL, SOUVIGNET et Melle MICHEL

Absents excusés

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
Melle RICHARD qui avait donné pouvoir à M. FOURETS
M. FAYARD qui avait donné pouvoir à Mme MONTCOUDIOL
Mme JACOB qui avait donné pouvoir à M. ROUCHON J.
Mme TARDY qui avait donné pouvoir à Mme DIGONNET

Absents

M. MILLEVILLE
M. GRANGER
Mme ADMARD
M. VEROT
M. ROUCHON B.

Monsieur Romain FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 24 janvier 2013.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Arrêté n° 2013.53 portant sur la souscription d'un marché relatif à l'étude, la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de vidéoprotection dans le centre bourg de SAINT-JUST-MALMONT avec la Société SATCO Z.A. des Terres de Villeneuve 43330 ST FERREOL D'AUROURE pour un montant de 717.60 euros TTC pour la mission d'étude et 32 215.16 euros TTC pour la tranche conditionnelle n° 1 (centre bourg).

Arrêté n° 2013.54 portant sur la souscription d'un avenant n° 2 « véhicules à moteur » conclu au titre du lot n° 3 (véhicules à moteurs et risques annexes) sur le contrat d'assurances souscrit avec SMACL Assurances 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cédex 9, avenant intégrant la régularisation de cotisation pour la période du 01.01.2012 au 31.12.2012 pour un montant de 147 euros TTC.

Arrêté n° 2013.57 portant sur la souscription d'une convention pour honoraires révision PLU avec le bureau d'études BEMO URBA INFRA 2 bis Rue des Moulins 43700 BRIVES CHARENSAC pour un montant HT de 4132.50 euros correspondant aux missions suivantes :

- 5 révisions simplifiées
- une modification
- un dossier sites et paysages

3 - AFFAIRES FINANCIERES

- **BUDGET COMMUNAL**
 - **Vote Compte Administratif 2012**

Monsieur le Maire mentionne que l'examen des dépenses par services permet à notre collectivité de savoir sur quels postes des économies peuvent être réalisées. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un enjeu majeur de la gestion des finances communales, notamment en limitant la progression des dépenses en matière d'énergie.

Les charges de fonctionnement courant laissent apparaître une augmentation en partie liée à différentes régularisations intervenues au cours de l'exercice 2012, notamment à une facturation eau et assainissement regroupant le 2^{ème} semestre 2011 et l'année 2012.

Afin de maîtriser les dépenses de personnel, qui augmentent régulièrement en fonction de l'évolution de carrière des agents communaux, le recrutement d'un contrat emploi avenir subventionné à 75 % par l'Etat devrait intervenir en ce début d'année.

Le programme d'investissement de cette année aura un impact sur l'endettement de la Commune. Cet endettement est passé de 6 088 000 euros en 2009 à 5 300 000 euros cette année ; ce qui permet de dégager une marge de manœuvre pour permettre la réalisation d'investissements comme la construction du Centre de Secours, la construction de l'école élémentaire et les programmes de voirie.

La réalisation du futur groupe scolaire devrait permettre de maîtriser les charges de fonctionnement (fluides).

L'incertitude demeure quant au niveau des dotations et des concours financiers de l'Etat versés aux communes en 2013.

Les collectivités locales devront supporter la mise en place de la réforme concernant les rythmes scolaires.

Le budget sera également impacté par la hausse du coût des matières premières et des fluides.

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|--------------------------------------|----------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 898 859.02 € |
| Chapitre 012 | Charges de personnel | 1 164 798.34 € |
| Chapitre 014 | Atténuation de produits | 12 461.38 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 97 395.70 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 433 302.39 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 204 270.67 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 5 954.20 € |
| | Total des dépenses de fonctionnement | 2 817 041.70 € |

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|--------------------------------------|----------------|
| Chapitre 013 | Atténuation de Charges | 21 680.07 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 215 893.61 € |
| Chapitre 70 | Produits de services | 204 128.13 € |
| Chapitre 73 | Impôts et Taxes | 2 038 629.50 € |
| Chapitre 74 | Dotations et participations | 934 934.54 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 50 388.34 € |
| Chapitre 76 | Produits financiers | 425.43 € |
| Chapitre 77 | Produits exceptionnels | 5 802.53 € |
| | Total des recettes de fonctionnement | 3 471 882.15 € |

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|----------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre entre sections | 215 893.61 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | 12 032.31 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilées | 527 693.46 € |
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | 7 102.80 € |
| Chapitre 204 | Subventions d'équipement versées | 500.00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 304 929.64 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 804 968.05 € |
| | Total des dépenses d'investissement | 1 873 119.87 € |

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|----------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre entre sections | 97 395.70 € |
| Chapitre 041 | Opérations patrimoniales | 12 032.31 € |
| Chapitre 10 | Dotations Fonds Divers Réserves | 801 442.00 € |
| Chapitre 13 | Subventions Investissement | 69 450.00 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilées | 286 000.00 € |
| Chapitre 27 | Autres immobilisations financières | 20 540.97 € |
| | Total des recettes d'investissement | 1 286 860.98 € |

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote du Compte Administratif 2012.

Par **18 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS »**, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif 2012 de la Commune.

Monsieur le Maire réintègre la séance. A la connaissance du résultat du vote, Monsieur le Maire demande les raisons des abstentions : Monsieur FOURETS explique que son groupe n'a pas pu participer à la Commission des Finances et c'est pour cette raison que ses colistiers et lui-même s'abstiennent.

- **Vote Compte Gestion 2012**

Monsieur le Maire présente ensuite le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2012 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2012 de la Trésorerie pour l'exercice 2012.

- **Vote Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 698 385.55 € et propose de l'affecter comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Virement à la section d'investissement | 654 198.00 € |
| Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté | 44 187.55 € |

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement 2012.

- **SERVICE ASSAINISSEMENT**

- **Vote Compte Administratif 2012**

Madame DIGONNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|--------------------------------------|--------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 113 551.00 € |
| Chapitre 012 | Charges personnel et frais assimilés | 15 529.04 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 134 076.54 € |
| Chapitre 65 | Autres charges de gestion courante | 0.27 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 56 587.50 € |
| Chapitre 67 | Charges exceptionnelles | 7 482.40 € |
| | Total des dépenses de fonctionnement | 327 226.75 € |

Madame DIGONNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|--|--------------|
| Chapitre 013 | Atténuations de charges | 1 818.38 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 49 131.80 € |
| Chapitre 70 | Vente de produits fabriqués, prest. services | 355 108.60 € |
| Chapitre 75 | Autres produits de gestion courante | 5 494.44 € |
| | Total des recettes de fonctionnement | 411 553.22 € |

Madame DIGONNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre entre sections | 49 131.80 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilées | 138 587.09 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 7 355.30 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | 196 296.05 € |
| | Total des dépenses d'investissement | 391 370.24 € |

Madame DIGONNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre entre sections | 134 076.54 € |
| Chapitre 10 | Dotations Fonds Divers Réserves | 85 000.00 € |
| Chapitre 13 | Subventions d'investissement | 275 741.14 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilées | 100 000.00 € |
| | Total des recettes d'investissement | 594 817.68 € |

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 du budget Assainissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

- **Vote Compte Gestion 2012**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2012 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2012 du budget Assainissement établi par la Trésorerie.

- **Vote Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de clôture de 91 064.76 € et propose de l'affecter comme suit :

| | |
|--|-------------|
| Virement à la section d'investissement | 76 864.50 € |
| Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté | 14 200.26 € |

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation 2012.

- **LOTISSEMENT COMMUNAL**

• **Vote Compte Administratif 2012**

Monsieur SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère général | 3 394.25 € |
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 812 482.54 € |
| Chapitre 043 | Opérations d'ordre intérieur de section | 797.39 € |
| Chapitre 66 | Charges financières | 797.39 € |
| | Total des dépenses de fonctionnement | 817 471.57 € |

Monsieur SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Chapitre 042 | Opérations d'ordre entre sections | 816 674.18 € |
| Chapitre 043 | Opérations d'ordre intérieur de section | 797.39 € |
| | Total des recettes de fonctionnement | 817 471.57 € |

Monsieur SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 | Opérations d'ordre entre sections | 816 674.18 € |
| Chapitre 16 | Emprunts et dettes assimilées | 134 086.59 € |
| | Total des dépenses d'investissement | 950 760.77 € |

Monsieur SOUVIGNET présente les recettes d'investissement réalisées, par chapitres :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| Chapitre 040 | Opérations entre sections | 812 482.54 € |
| | Total des recettes d'investissement | 812 482.54 € |

Monsieur SOUVIGNET précise qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat puisque le résultat de fonctionnement reste dans la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

Madame FOULTIER, en qualité de doyenne de l'assemblée, invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif 2012 du budget Lotissement.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

• **Vote Compte Gestion 2012**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion proposé par la Trésorerie qui confirme le résultat de l'exercice 2012 et qui constate les mêmes résultats que le compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2012 du budget Lotissement établi par la Trésorerie.

- DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

Monsieur le Maire propose d'examiner les dépenses et recettes de fonctionnement 2012 par services :

• **Etat des dépenses de fonctionnement 2012 par service**

| Services | Dépenses | Recettes | Résultat |
|---|-------------------|--------------|----------------|
| Ecole publique Saint-Just (Maternelle et Primaire) | 179 988.61 € | 11 248.77 € | - 170 524.09 € |
| | 588.01 € /élève | | |
| Restaurant scolaire municipal | 189 590.42 € | 103 548.29 € | - 86 042.13 € |
| Ecole publique Malmont (cantine non comprise) | 66 582.96 € | 112.60 € | - 66 470.36 € |
| | 1 055.09 € /élève | | |
| Centre de Secours Sapeurs-Pompiers | 155 943.32 € | 0,00 € | - 155 943.32 € |
| Complexe sportif (Gymnase 1 et Stades)+ancien stade | 72 669.61 € | 0,00 € | - 72 669.61 € |
| Gymnase N°2 | 34 274.14 € | 0,00 € | - 34 274.14 € |
| Portage de repas à domicile | 34 962.75 € | 35 217.00 € | + 254.25 € |
| Déneigement (hors indemnités astreintes) | 45 562.73 € | 6 343.14 € | - 39 219.59 € |
| Salle polyvalente Malmont et salles annexes | 6 294.85 € | 10 080.00 € | + 3 785.15 € |
| Parc automobile | 46 287.86 € | 700.00 € | - 45 587.86 € |
| Services techniques voirie | 392 072.84 € | 22 905.93 € | - 369 166.91 € |
| Mairie centre administratif (hors rémunérations) | 50 373.62 € | 0.00 € | - 50 373.62 € |
| Espaces verts (rémunération 2 agents/7 mois comprise) | 44 634.33 € | 0,00 € | - 44 634.33 € |

• **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales**

Monsieur le Maire demande à chaque adjoint de présenter les dépenses de sa commission.

• **Document préparatoire DOB 2013**

Monsieur le Maire remercie Monsieur SOUVIGNET pour l'établissement de ce document synthétique.

Madame DIGONNET explique que le cycle fonctionnement laisse apparaître une légère diminution de 1.14 % qui résulte de l'accroissement des charges de fonctionnement courant. Les charges de fonctionnement courant laissent apparaître une augmentation de 3.25 % en partie liée à différentes régularisations intervenues en 2012 (facturation eau et assainissement 2^{ème} semestre 2011 et année 2012).

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 2.65 %. Les ressources fiscales enregistrent une progression de 1.91 %, en particulier les contributions directes qui progressent de 2.83 %. Le produit de la dotation globale de fonctionnement et les autres dotations enregistrent une augmentation de 4.35 % malgré la baisse de la DGF et la diminution de la prise en charge des

CUI compensées par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

La Commune a perçu au titre de la dotation nationale de péréquation 28 223.00 euros.

Les autres produits courants connaissent une baisse de 4.87 % qui s'explique principalement par la diminution des travaux en régie.

L'excédent brut de fonctionnement mesure la capacité de la Commune à dégager des surplus sur son cycle de fonctionnement hors produits et charges financières et exceptionnelles. En 2012, il a légèrement diminué. Cette situation résulte à la fois d'une augmentation des produits de fonctionnement courant (1.57 %) et d'une progression des charges de fonctionnement courant (2.65 %).

La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant de la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

La capacité d'autofinancement, après le remboursement des emprunts, enregistre après un solde négatif en 2010, une baisse significative de 14.84 %. Cette situation s'explique par le poids des intérêts d'emprunt ; le désendettement amorcé en 2010 a permis de renverser cette tendance.

Le financement des investissements de l'exercice 2012 a été assuré grâce à l'autofinancement et à l'emprunt d'un montant de 386 000.00 euros correspondant à la consolidation du prêt 2011 (136 000.00 €) et un appel de fonds de 150 000.00 € sur l'exercice 2012.

Les travaux en régie réalisés par les employés communaux ont représenté 214 362.53 € qui ont été comptabilisés en recettes de fonctionnement mais également en dépenses d'investissement. Le financement disponible dont dispose la Commune pour financer les investissements, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières, a représenté environ 444 000.00 €. L'inscription budgétaire de 1 000 000.00 € est venue équilibrer la section d'investissement du budget 2012. La consolidation du prêt 2011 est intervenue au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 136 000.00 € et un appel de fonds de 150 000.00 € sur le prêt 2012.

Le ratio de la marge d'autofinancement courant représente la part de produits de fonctionnement disponible qui va servir pour financer les dépenses d'équipements. Ce ratio permet à la Commune de mesurer sa capacité à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

L'examen du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal permet d'évaluer la marge de manœuvre fiscale dont dispose la Commune. Le résultat obtenu par la Commune est inférieur à 1. Cela signifie que le Conseil Municipal dispose d'une certaine marge de manœuvre pour une hypothétique augmentation des taux.

Le ratio de surendettement mesure l'importance du stock de dette en nombre d'années de fonctionnement. Le désendettement engagé en 2010 s'est poursuivi en 2011 avec le repli de l'encours de la dette 5 320 546.91 € en 2012 contre 5 562 240.37 € en 2011, soit une diminution de 241 693.46 €.

L'examen de la dette laisse apparaître une lente décélération du niveau de l'endettement qui permet d'envisager l'équilibre financier durable.

- **ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Monsieur le Comptable du Trésor a fait connaître le 31 janvier 2013 qu'il ne peut procéder au recouvrement de titres se rapportant au ramassage scolaire dont il demande en conséquence l'allocation en non valeur de ces titres pour un montant de 132.60 €.

Les motifs d'irrecevabilité invoqués par Monsieur le Comptable du Trésor concernent l'irrécouvrabilité pour le débiteur (personne devenue non saisissable) et le fait que la somme mentionnée sur l'un des titres est inférieure au seuil de recouvrement.

Le Conseil Général de la Haute-Loire a accordé une aide au règlement pour la famille d'un montant de 132.50 € dans ce laps de temps.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal d'accéder à la demande formulée par Monsieur le Comptable du Trésor et de se prononcer favorablement sur l'allocation en non valeur des titres dont il s'agit, soit une perte de recettes de 0.10 € sur le budget communal dont il sera accordé décharge au Comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents utiles à la réalisation des présentes dispositions.

5 - REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement comme aujourd'hui mais sur 9 demi-journées,
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée,
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du Maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci sur la base de 3 heures par semaine.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place :

- A Saint Just Malmont

* les lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | |
|-------------------|---------------|
| centre de loisirs | 7h15 - 7h45 |
| accueil garderie | 7h45 - 8h20 |
| cours | 8h20 - 11h45 |
| cours | 13h20 - 16h15 |
| accueil garderie | 16h15 - 17h |
| centre de loisirs | 17h -19h |

- A Malmont

* les lundi - mardi - jeudi et vendredi

| | |
|--------------------|---------------|
| accueil - garderie | 7h30 - 8h20 |
| cours | 8h20 - 11h45 |
| cours | 13h20 - 16h15 |
| accueil garderie | 16h15 - 17h30 |

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant l'encadrement des activités.

Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale,

- les incertitudes concernant les financements.

Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées. Mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire et est peu conséquente par rapport aux éventuels coûts engendrés.

Il convient d'effectuer avec la Communauté de Communes « Loire Semène » le bilan et les heures des activités qui sont réalisées dans le temps périscolaire et le mercredi matin.

Il convient également de prendre le temps d'étudier ce nouvel aménagement des rythmes scolaires afin de réussir la mise en place de cette réforme souhaitée par l'Etat.

De plus, la nouvelle école élémentaire sera opérationnelle pour l'année scolaire 2014-2015. Aussi, il est souhaitable d'effectuer la réorganisation à cette occasion.

En dernier lieu, Monsieur le Maire insiste sur le fait que, du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Enfin, Monsieur le Maire fait part du courrier du 15 février 2013 de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire sur sa réflexion sur l'organisation du transport scolaire.

Après calcul rapide, M. le Maire estime à environ 43 000 € par an le coût supplémentaire que devrait représenter pour la commune cette réorganisation des rythmes scolaires. Dans ce calcul, il n'est pas fait état du coût de fonctionnement engendré par l'utilisation des locaux (une demi-journée de plus par semaine) et de l'incidence sur la part de financement communal aux transports scolaires.

C'est pourquoi, il propose aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles de SAINT-JUST-MALMONT et Malmont,
- de le charger d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale, le Conseil Général au titre du transport scolaire ainsi que les directeurs des établissements scolaires du premier degré de la commune et à la communauté de communes « Loire Semène ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles de SAINT-JUST-MALMONT et Malmont,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale, le Conseil Général au titre du transport scolaire ainsi que les directeurs des établissements scolaires du premier degré de la commune et à la communauté de communes « Loire Semène ».

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de deux agents inscrits au tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2013.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondant aux grades d'avancement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'emploi d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de Madame Anne-Marie MATHIEU ;
- la suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de Madame Gisèle PAULET ;
- d'approuver la modification du tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2013 tel qu'elle est présentée,
- de lui donner pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions et notamment de procéder aux nominations précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'emploi d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de Madame Anne-Marie MATHIEU ;
- **APPROUVE** la suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de l'emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de Madame Gisèle PAULET ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2013 tel qu'elle est présentée,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ces décisions et notamment de procéder aux nominations précitées.

7 - TRAVAUX EXTENSION BASSE TENSION « GARAY DE FONT SERVE »

Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean-Paul FOURETS, Conseiller Municipal, ne prendra pas part à cette délibération étant concerné par cette question inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

Comme la Commune ne livre pas le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 10 € par mètre, soit $43 \times 10 = 430$ €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant-projet d'extension basse tension présenté par Monsieur le Maire ;
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 430 € et de l'autoriser à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- d'inscrire à cet effet la somme de 430 € au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'extension basse tension présenté par Monsieur le Maire ;
- **CONFIE** la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses à 430 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** à cet effet la somme de 430 € au budget primitif 2013.

8 - TARIFICATION ET PRISE EN CHARGE SOIREE THEATRE DU 23 FEVRIER 2013 ET SOIREE CABARET DU 16 MARS 2013

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 16 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une régie de recettes ayant pour objet l'encaissement des produits suivants : droits d'entrée et recettes enregistrés lors des manifestations culturelles et animations organisées par la Commune de SAINT-JUST-MALMONT.

Monsieur le Maire précise que 4 tarifs avaient été adoptés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le tarif de la soirée théâtre « Maudit héritage » organisée par la commission municipale culturelle le samedi 23 février 2013.

Monsieur le Maire leur propose :

- de fixer à 6,00 € le droit d'entrée pour les adultes et à 2,00 € pour les enfants de moins de 12 ans pour la soirée théâtre « Maudit héritage » organisée par la Commune de SAINT-JUST-MALMONT le samedi 23 février 2013 ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Arthalie - 4 Lotissement La Rive 42340 VEAUCHETTE pour l'organisation de cette manifestation ;
- de le charger de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de ST DIDIER EN VELAY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 6,00 € le droit d'entrée pour les adultes et à 2,00 € pour les enfants de moins de 12 ans pour la soirée théâtre « Maudit héritage » organisée par la Commune de SAINT-JUST-MALMONT le samedi 23 février 2013 ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Arthalie - 4 Lotissement La Rive 42340 VEAUCHETTE pour l'organisation de cette manifestation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur Le Trésorier de ST DIDIER EN VELAY.

Ensuite, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif du spectacle cabaret organisé par la commission municipale culturelle le samedi 16 mars 2013 à 20 h 30 à la Salle polyvalente qui sera présenté par la troupe VOKALIZ de SAINT-ETIENNE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer à 6.00 € le droit d'entrée pour les adultes et à 2.00 € pour les enfants de moins de 12 ans pour le spectacle cabaret organisé par la Commune le samedi 16 mars 2013 à la Salle polyvalente de SAINT-JUST-MALMONT ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 1400 euros à l'Association Vokaliz - 72 Boulevard Jules Janin à SAINT-ETIENNE pour l'organisation de cette manifestation ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur le Trésorier de ST DIDIER EN VELAY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 6.00 € le droit d'entrée pour les adultes et à 2.00 € pour les enfants de moins de 12 ans pour le spectacle cabaret organisé par la Commune le samedi 16 mars 2013 à la Salle polyvalente de SAINT-JUST-MALMONT ;

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1400 euros à l'Association Vokaliz - 72 Boulevard Jules Janin à SAINT-ETIENNE pour l'organisation de cette manifestation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au régisseur de recettes chargé de l'encaissement et à Monsieur le Trésorier de ST DIDIER EN VELAY.

9 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES REUNIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Affaires sociales**

Madame DIGONNET signale qu'une collecte des Restos du Coeur est organisée le week-end du 8 et 9 mars 2013 au Petit Casino et à Carrefour Market. Si des personnes sont disponibles pour aider les bénévoles samedi matin, prendre contact avec Madame DIGONNET.

- **Communication**

Monsieur TOURNON attend les articles des différentes associations pour la préparation de la prochaine trame et rappelle aux listes présentes autour de la table du conseil la date limite pour envoyer un texte.

- **Travaux**

Monsieur ROUCHON mentionne les travaux en cours :

- Déneigement
- Fabrication de chariots pour le nouveau podium

- **Vie scolaire**

Madame BONNEFOY relate le souci rencontré le vendredi 8 février 2013 avec les transports scolaires. En raison des chutes de neige, les autocars DRIOT ont décidé de laisser les enfants devant l'usine Cheynet sans les raccompagner au Fau ni au Sarret. Un courrier a été adressé à Monsieur DRIOT pour lui exprimer notre mécontentement et lui signaler qu'aucun service n'avait été averti de ce changement. Ce jour-là, les services techniques municipaux avaient pourtant déneigé et salé pour permettre le passage des transports scolaires.

La commission a travaillé sur l'élaboration des menus des mois de Mars et Avril. Une animation « bugnes » a eu lieu au restaurant scolaire le jeudi 14 février. Le personnel a participé en se déguisant.

Afin de remplacer le lave-vaisselle vieillissant, des devis vont être demandés.

- **Personnel communal**

Monsieur FRANÇON signale que, suite à l'appel à candidatures pour le recrutement d'un contrat emploi avenir, nous avons reçu une trentaine de candidatures. Une sélection a été faite pour déterminer ceux qui étaient éligibles à ce type de contrat. La majorité des entretiens ont été faits. Une réponse leur sera faite d'ici la fin du mois.

En ce qui concerne le dégroupage, les travaux pourraient débuter d'ici la fin du mois de mars, travaux qui seront à la charge exclusive des opérateurs FREE et SFR.

- **Culture**

Madame POURTIER prévoit une réunion de sa commission au mois de Mars pour définir l'orientation de la saison culturelle 2013-2014.

Une réunion du CISPD est prévue le 28 février. Les journées « sécurité routière » sont reconduites le 11 avril à AUREC/LOIRE et le 12 avril à ST DIDIER EN VELAY.

- **Urbanisme**

Monsieur DESOLME va programmer la prochaine commission d'urbanisme aux environs du 14 mars.

Il évoque également le problème qui s'est présenté avec une demande de permis de construire à Lerbret. L'étude de sols réalisée émet un avis défavorable pour l'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire a donc alerté Monsieur CHAPUIS, président du Syndicat des Eaux Loire Lignon, afin de trouver une solution à ce problème.

- **Vie associative**

Madame FOULTIER rappelle que les subventions sportives sont calculées par point. En raison des restrictions budgétaires générales, il a été décidé une augmentation de la valeur du point de 1.50% (ce qui porte le point à 3,40 €). Pour les autres associations, l'augmentation sera de 1.50 %.

Concernant les associations sportives « Etoile gymnique » et « Just Gym » qui ont inclus cette année de nouvelles disciplines. Ces disciplines n'ayant aucune affiliation sportive (pas de licences), leurs adhérents ne seront pas pris en compte dans le calcul de la subvention.

Madame FOULTIER rappelle que ce sont uniquement les licenciés qui sont pris en compte dans le calcul des subventions.

Concernant le Tennis de Table, celui-ci aura cette année une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'achat de ses maillots.

En raison de sa montée en Promotion Honneur Régionale et pour être en phase avec ST DIDIER EN VELAY, une subvention exceptionnelle de 750 € sera allouée à Interfoot.

L'association de théâtre « Just pour le plaisir » qui est maintenant indépendante se verra allouée une petite subvention de 150 €.

Un groupe de théâtre du Collège Roger Ruel de ST DIDIER EN VELAY, dans lequel participent des enfants saint-justaires, a fait une demande de subvention. Avant de prendre une décision, Madame FOULTIER a demandé à une responsable de ce groupe de théâtre de lui donner le nombre exact d'enfants saint-justaires participants.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- TNT

Plus de 430 bulletins de réponse ont été retournés en Mairie dans le cadre de la pétition concernant la TNT suite à sa diffusion dans la trame.

Un récent article de presse dans La Tribune - Le Progrès a également souligné les problèmes de réception de la TNT dans cette partie de la Haute-Loire.

Les 20 et 21 février derniers, une entreprise privée diligentée par l'Agence Nationale des Fréquences est venue contrôler la qualité d'émission du relais de la Ratelière.

Ils se sont présentés en Mairie pour connaître les différents lieux où se posaient les problèmes d'émission.

Un enregistreur de puissance a été installé dans les combles de la Mairie. Un maximum d'informations sera ainsi collecté au niveau de la qualité de réception à différentes heures de la journée.

Monsieur le Maire a demandé à cette entreprise de nous faire régulièrement un point sur les informations collectées.

Monsieur le Maire précise que les bulletins de réponse seront envoyés au Président du CSA et que les résultats de notre pétition seront communiqués à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Messieurs les Députés Laurent WAUQUIEZ et Jean-Pierre VIGIER.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier les St Justaires de leurs réponses permettant ainsi d'appuyer l'action municipale.

- Clubs de foot de la rive droite du Lignon

Un courrier co-signé par les 16 maires représentant les 14 clubs concernés va être adressé au Président du District de la Haute-Loire pour lui faire connaître leur position unie et solidaire. Une grande manifestation est organisée à ce sujet le samedi 16 mars à 10 heures au stade municipal de MONISTROL/LOIRE.

A ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'il écrira à tous les présidents d'associations afin de mobiliser le plus de personnes possibles.

- Futur départ de M. Robert TOURNON

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal le futur départ de Monsieur Robert TOURNON, Adjoint, peut-être avant la fin de cet été. Il quittera ST-JUST-MALMONT pour se rapprocher de ses parents et beaux-parents en Savoie, département qu'il affectionne particulièrement.

Monsieur le Maire tient à le remercier pour son investissement personnel dans le domaine de la communication, notamment avec l'élaboration de la trame.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

| | | | |
|------------------------|--|----------------------|--|
| Frédéric GIRODET | | Maryline MOUNIER | |
| Maguy FOULTIER | | Joan MILLEVILLE | |
| Thierry DESOLME | | Christelle FOURNIER | |
| Christine BONNEFOY | | Bruno SABATIER | |
| Jacques ROUCHON | | Pascal FAYARD | |
| Muriel DIGONNET | | B.-Christian GRANGER | |
| Patrice FRANÇON | | Stéphanie ADMARD | |
| Dominique POURTIER | | Bernard ROUCHON | |
| Robert TOURNON | | Eric VÉROT | |
| Céline TARDY | | Emmanuèle JACOB | |
| Alain MONDON | | Fabienne RICHARD | |
| Romain FOURNEL | | Christine GOUYET | |
| M.-Françoise SOUBEYRAN | | Jean-Paul FOURETS | |
| Pascale MONTCOUDIOL | | | |